



Le **GREAM** Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 042

" Réfléchir à changer "

Juin 2014

Durée du travail et précarité de l'emploi au Mali

Massa Coulibaly, Modibo Kolly Kéïta, François Koné

Editorial



Au Mali, l'activité est largement dominée par la branche agriculture avec environ 3 millions d'emplois sur un total de 5.3 millions d'emplois, soit 57% des emplois du marché du travail. Le commerce (16%), les activités de fabrication (8%) et les activités spéciales des ménages (5%) arrivent ensuite avec des écarts considérables avec l'agriculture. Ces 4 branches représentent un peu moins de 90% des emplois. Cela implique que le secteur primaire fournit la majorité des emplois, suivi du secteur tertiaire devant le

secondaire. Aussi, les indépendants et les travailleurs familiaux constituent-ils la très grande majorité des emplois.

Le marché du travail est également caractérisé par le poids important de l'emploi informel, 2.2 millions d'actifs dont les jeunes sont les plus nombreux, 70% revenant aux 15-40 ans et 60% aux 15-24 ans.

Le taux global de sous-emploi (proportion d'actifs occupés travaillant moins de 35 heures par semaine) est de 17% quand le travail excessif est assez répandu avec 38% d'actifs travaillant habituellement plus de 48 heures par semaine. On notera enfin le poids non négligeable de l'emploi précaire qui occupe plus d'un actif sur cinq et encore davantage pour les hommes, les pauvres, les urbains et paradoxalement les plus instruits.

Massa Coulibaly

Introduction

Le sous-emploi comme le travail excessif sont des notions qui donnent toutes les deux une mesure de l'intensité d'utilisation de la force de travail. En référence aux normes de volume horaire de travail fixées par la loi, un actif occupé peut se retrouver dans trois situations possibles à savoir être dans ces normes, être au-dessous ou être au-dessus de ces normes. Cette sous-section analyse successivement chacune de ces situations. Ces différentes positions peuvent également être combinées à l'exercice d'un travail occasionnel, à la journée ou à la tâche, ajoutant à l'exploitation de la main d'œuvre la précarité de l'emploi.

1. Durée hebdomadaire de travail

Le Code du travail fixe la durée légale du temps de travail à 40 heures par semaine dans les entreprises (article L.131) et à 2'352 heures par an (48 heures par semaine au maximum) dans les exploitations agricoles (article L.138). Dans la réalité, moins de la moitié (45%) des actifs occupés travaillent "normalement" i.e. entre 35 et 48 heures hebdomadaires. On remarque une discrimination genre qui montre que les hommes sont moins dans la norme que les femmes, quel que soit le groupe d'âge, sauf à partir de 65 ans. Il ressort en outre que plus son âge augmente, plus le travailleur est dans les limites de volume horaire, les plus jeunes ayant la plus faible proportion et les seniors la plus forte.

Tableau 1. Proportion de travailleurs dans la tranche horaire 35-48 heures en 2011 (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	65 ans et plus	Total
Milieu	Urbain	17	42	44	78	100	45
	Rural	33	24	68	59	85	45
Sexe	Homme	19	30	15	52	100	38
	Femme	31	34	91	87	85	50
Pauvreté	Non pauvre	21	41	50	58	100	45
	Pauvre	35	17	92	79	81	45
Ensemble	%	27	32	62	65	88	45

Source: EMOP 2011

En comparant les données de 2010 à celles de 2011, on assiste à une augmentation de la proportion d'actifs travaillant 35-48 heures par semaine, 45% contre 29%. Par ailleurs, contrairement à 2011, on note en 2010 une différence entre les urbains et les ruraux et entre les non pauvres et les pauvres. La discrimination contre les femmes et le lien positif entre l'âge, à l'exclusion des plus de 64 ans, et le respect des volumes horaires légaux demeure, même si les écarts entre les tranches d'âge sont réduits.

Tableau 2. Proportion de travailleurs dans la tranche horaire 35-48 heures en 2010 (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	65 ans et plus	Total
Milieu	Urbain	17	25	23	32	36	26
	Rural	28	31	42	36	17	32
Sexe	Homme	28	27	27	36	30	30
	Femme	22	29	37	31	10	28
Pauvreté	Non pauvre	28	30	32	38	19	32
	Pauvre	17	24	31	26	26	24
Ensemble	%	24	28	32	34	23	29

Source: EPAM 2010

2. Sous-emploi horaire

Selon la définition de la résolution de la 16^{ème} CIST (Conférence internationale des statistiques du travail, 1998), le sous-emploi lié à la durée du travail existe quand la durée de travail d'une personne est insuffisante par rapport à une autre situation d'emploi possible que cette personne est disposée à occuper et disponible pour le faire. En conséquence, les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail comprennent toutes les personnes pourvues d'un emploi qui répondent aux trois critères suivants :

- elles sont "disposées à faire davantage d'heures" i.e. elles souhaitent prendre un autre (ou plusieurs autres) emploi(s) en plus de leur(s) emploi(s) actuel(s) afin d'effectuer davantage d'heures de travail ou remplacer tel ou tel de leurs emplois actuels par un autre (ou plusieurs autres) emploi(s) assorti(s) d'une durée de travail supérieure ou encore effectuer davantage d'heures de travail dans tel ou tel de leurs emplois actuels, ou une combinaison de ces divers éléments
- elles sont "disponibles pour faire davantage d'heures", pendant une période ultérieure spécifiée, à faire davantage d'heures si la possibilité leur en est offerte
- elles ont travaillé "moins qu'un seuil relatif à la durée du travail", avec des heures de travail réellement effectuées dans tous les emplois confondus durant la période de référence.

Le taux global de sous-emploi (moins de 35 heures par semaine) est de 17%. Les groupes de travailleurs les plus en sous-emploi sont les 15-24 ans, les ruraux, les femmes et légèrement les non pauvres. Ainsi, on observe les plus forts taux de sous-emploi horaire chez les jeunes femmes, les jeunes ruraux et les jeunes non pauvres.

Tableau 3. Proportion d'occupés travaillant moins de 35 h par semaine en 2011 (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	65 ans et plus	Total
Milieu	Urbain	0	15	14	8	0	11
	Rural	39	19	5	21	15	20
Sexe	Homme	0	0	9	22	0	8
	Femme	38	32	6	8	15	24
Pauvreté	Non pauvre	39	16	10	15	0	18
	Pauvre	7	19	0	21	19	15
Ensemble	%	24	17	7	17	12	17
	Effectif	1 104	1 653	171	811	137	4 329

Source : EMOP 2011 / INSTAT

3. Travail excessif

Cet indicateur désigne, lorsque la durée du travail n'est pas fixée par la législation, par accords collectifs ou par sentences arbitrales, le nombre d'heures par jour ou par semaine, au-delà duquel tout travail effectué est rémunéré au taux des heures supplémentaires ou constitue une exception aux règles ou usages de l'établissement concernant les catégories de travailleurs considérées. Le travail excessif est assez répandu avec 38% d'actifs occupés travaillant habituellement plus de 48 heures par semaine. Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes (moins de 36 ans) dont près de la moitié a un volume de travail hebdomadaire supérieur à 48 heures. De même, c'est en milieu urbain, parmi les hommes et parmi les pauvres qu'il y a une proportion de travail excessif supérieure à la moyenne nationale. Dès lors que la finalité recherchée n'est pas l'accès à un travail quelconque mais au travail décent,

la durée excessive du travail est une faiblesse que devraient chercher à améliorer les politiques à élaborer et à mettre en œuvre.

Tableau 4. Proportion d'occupés travaillant plus de 48 h en 2011 (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	65 ans et plus	Total
Milieu	Urbain	83	43	42	14	0	44
	Rural	28	57	27	20	0	35
Sexe	Homme	81	70	75	26	0	54
	Femme	31	34	4	5	0	26
Pauvreté	Non pauvre	41	43	40	27	0	37
	Pauvre	59	64	8	0	0	40
Ensemble	%	49	51	31	19	0	38
	Effectif	2 218	4 914	757	887	0	9 815

Source : EMOP 2011 / INSTAT

4. Emploi précaire

L'emploi précaire est la population des actifs occupés exerçant un travail occasionnel à la journée ou à la tâche par rapport au total des actifs occupés. Au Mali, il occupe plus d'un actif sur cinq mais est inégalement réparti entre les différentes catégories de travailleurs. Le phénomène frappe plus les plus de 64 ans, les urbains, les hommes, les pauvres et paradoxalement les plus instruits. Les plus jeunes (15-24ans) sont relativement épargnés par l'emploi précaire. Il y a un lien positif clair entre le niveau d'instruction des actifs et le taux d'emploi précaire parmi ces actifs, de 19% pour les analphabètes à 73% pour les diplômés du supérieur. De même, le taux d'emploi précaire des hommes est plus que le double de celui des femmes.

Tableau 15. Taux d'emploi précaire en 2011 (en %)

		15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	65 ans et plus	Total
Milieu	Urbain	19	24	24	24	28	22,8
	Rural	19	19	21	19	23	19,3
Sexe	Homme	26	27	31	27	27	27,2
	Femme	14	13	11	12	22	13
Pauvreté	Non pauvre	18	21	21	20	24	20
	Pauvre	22	20	27	23	25	22,7
Education	Aucun	34	17	13	11	8	19
	Primaire	26	31	30	34	26	30
	Secondaire	38	74	69	69	59	65
	Supérieur	36	75	89	74	56	73
Ensemble	%	19	21	22	21	24	20,5
	Effectif (000)	109	160	63	129	23	483

On constate que la situation de l'emploi précaire s'améliore, le taux d'emploi précaire s'étant réduit de 27% en 2010 à 20,5% en 2011. En plus de cette amélioration globale, on note que l'emploi précaire quitte les non pauvres pour les pauvres ou encore les moins instruits pour les plus instruits. En 2010, ce sont plutôt les pauvres et les plus instruits qui sont épargnés.